



Cadre de la Prestation

Chaque année, en France, des accidents sont liés directement ou indirectement à la foudre.

Le contexte réglementaire :

Le référentiel F2C a été établi afin de satisfaire les prescriptions de l'arrêté et la circulaire du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM) en date du 15 janvier 2008 et « relatif à la protection contre la foudre de certaines installations classées ».

L'agression par la foudre de certaines installations classées pourrait être à l'origine d'événements susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement aux intérêts visés à l'article L 511-1 du code de l'environnement. Les dispositions à prendre sur les installations, afin de limiter les dommages et les pertes à un seuil acceptable, sont mises en œuvre par des **Organismes reconnus Compétents**.

Les Organismes Compétents :

Ce sont des Organismes certifiés selon le référentiel F2C et qui ne sont pas directement impliqués dans la fabrication, la fourniture, l'installation, l'utilisation ou la maintenance de l'activité de la protection et de la prévention contre les effets de la foudre.

Les prestations d'Analyse du Risque Foudre (ARF), d'Etude Technique (ET), d'Etude Technique Vérification (ETV), de Vérification Complète (VC) et de Vérification Visuelle (VV), sont menées par des évaluateurs qui sont qualifiés pour chaque Organisme Compétent.



Notre Prestation

GLOBAL, instruit la demande de votre Organisme en vue de la certification, le maintien ou le renouvellement sur le référentiel F2C et procède aux vérifications nécessaires par un audit sur site de votre Organisme.

A l'issue de cet audit, une décision est prise par un Comité d'Attribution assurant l'impartialité et l'indépendance nécessaires aux décisions formulées.



Nos atouts

COMPETENCES

Nous employons du personnel qualifié pour répondre à vos besoins.

OUTILS

Nous mettons à votre disposition :

- L'accès à une base d'informations techniques et documentaires via notre site Internet www.global-conseil.fr sur l'espace « **GLOBAL ON LINE** ».
- L'accès à une base de données permettant la gestion de vos intervenants en temps réel, accessible via notre site Internet www.global-conseil.fr sur l'espace « **PORTAIL Foudre** ».

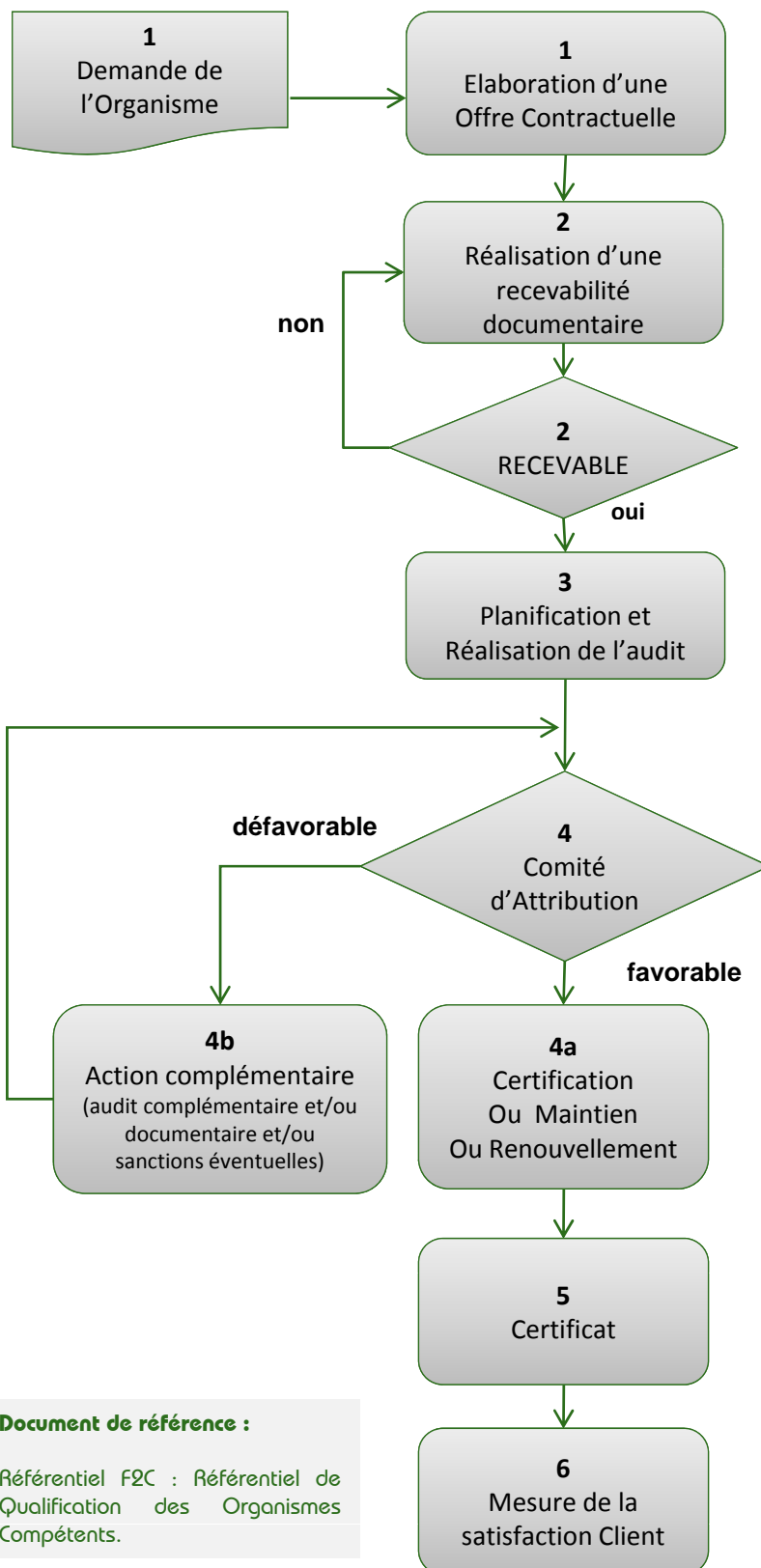
ECOUTE ET REACTIVITE

Nous sommes à votre écoute pour répondre à l'ensemble de vos questions, et ce, même en dehors de votre période d'audit.



Vos Contacts

EQUIPE EXPERTISE_HSE
T : (33) 01 49 78 23 24
Email : contact@global-conseil.fr



1 – Offre Contractuelle

En audit Initial ; de Renouvellement ou en cas de modification (élaboration d'un avenant).

2 – Recevabilité

En audit Initial ; de Renouvellement ou en cas d'extension .
Si « non recevable » un complément est demandé pour réexamen.

3 – Planification et réalisation de l'audit

En audit Initial ; de Renouvellement ou en cas d'extension.

Cet audit se passe en deux étapes :

- audit de la partie « système »,
- Puis, audit de la partie « opérationnelle ».

4 – Comité d'Attribution

Examen à l'issue de chaque audit.

5 – Certificat

Valable 5 ans.

Pendant la période de validité du certificat , sont organisés :

- Audit de suivi 1 : à 10 mois
- Audit de suivi 2 : à 22 mois
- Audit de suivi 3 : à 34 mois
- Audit de renouvellement : à 46 mois

6 – Satisfaction client

Enregistrement :

De la satisfaction et/ou insatisfaction client tout au long de la prestation et envoi d'une enquête.